

## Pensions

le ministre présentera prochainement. Il faudra y mettre des chiffres afin de voir exactement l'effet que ces changements vont provoquer.

D'aucuns ont craint, après les rumeurs qui ont été lancées à droite et à gauche au sujet de ces amendements qui nous sont présentés aujourd'hui ou qui nous seront présentés plutôt un peu plus tard, que l'indexation pourrait subir des contrecoups. Quant à moi, je pense, monsieur l'Orateur, que les indexations qui ont été accordées à d'autres niveaux comme la sécurité de la vieillesse, les allocations familiales et même d'autres domaines, ces indexations semblent avoir été adoptées et être là pour rester, parce que l'inflation qui a nécessité ces indexations semble également être là pour rester. Le gouvernement semble incapable d'arrêter cette poussée inflationniste, et il est absolument nécessaire si l'on veut que les salaires d'abord, les programmes de retraite ainsi que les économies sous quelque forme que ce soit conservent une certaine valeur lorsque viendra le moment d'arrêter de gagner un salaire, savoir qu'ils conservent leur pouvoir d'achat, il faut absolument conserver et appliquer cette indexation.

On nous présente souvent des amendements bien fardés comme ceux qu'on nous propose aujourd'hui, mais lorsqu'on les a bien analysés, on se rend compte qu'on y gagne sur certains points et qu'on y perd sur d'autres, mais qu'à la fin on n'est pas mieux qu'auparavant. J'ai eu l'impression en écoutant la déclaration du ministre qu'on ne fait que suivre l'évolution avec quelques années de retard sur l'indice du coût de la vie, parce que cela a été la même expérience dans à peu près tous les autres domaines.

Les augmentations, qu'il s'agisse des augmentations de salaires ou de pensions à quelque niveau que ce soit, accusent toujours un retard sur l'augmentation des prix.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, cette déclaration, cette proposition, même si elle était attendue depuis bien longtemps, sera quand même fort appréciée par tous ceux qui seront touchés par elle. Le bill qui sera proposé sera sans doute étudié avec soin, car nous étudierons le rapport à la loupe, nous l'étudierons en profondeur. Le bill sera étudié quant à tous les articles qu'il contient et, s'il était nécessaire, nous proposerions les amendements utiles suggérés par quelque niveau de fonctionnaires que ce soit.

● (1732)

[Traduction]

**M. Francis:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du président du Conseil du Trésor (M. Andras). Il a fait état dans son exposé d'aujourd'hui des projections qu'avait établies le rapport Tomenson-Alexander, en faisant notamment remarquer, si j'ai bien compris, qu'en établissant le régime sur une base de capitalisation intégrale, le programme devrait faire face à une dette actuarielle non capitalisée de 5.9 milliards de dollars, dont 5.6 milliards attribués à la partie indexation du programme. Au sujet de ces projections, j'aimerais savoir sur quelles hypothèses on s'est fondé dans le calcul des taux d'intérêts, d'inflation et des hausses salariales pour les années à venir. J'aimerais savoir ce que le président du Conseil du Trésor pense de ces suppositions, car je l'ai entendu opposer les hypothèses pessimiste et optimiste. Le rapport Tomenson-Alexander a établi à mon avis des projections pessimistes. C'est mon opinion. J'aimerais connaître la sienne à cet égard.

[M. Laprise.]

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de fournir au député les chiffres précis quant aux taux d'intérêt, au taux d'inflation, et à l'augmentation des traitements dont Tomenson-Alexander se sont servis, si ce n'est qu'ils sont certainement plus faibles et plus pessimistes que ceux que nous autoriserions à l'égard des régimes de pensions du secteur privé. Ces chiffres sont sûrement beaucoup plus faibles que ceux que nous autorisons actuellement à l'égard notamment du Régime de pensions du Canada.

En outre, j'estime que l'arrangement spécial pour trois ans fait taire tous les reproches qu'on pourrait nous adresser relativement au complet financement. Ces reproches seraient fondés, en principe, si cet arrangement présentait un caractère de permanence indépendamment du taux possible d'inflation, mais ces reproches ne sont plus valables dorénavant. Le rapport Tomenson-Alexander signale que si, comme nous proposons, les révisions et les rajustements étaient plus fréquents, les intéressés ne réclameraient pas aussi vigoureusement le financement complet. Ces chiffres figurent dans le rapport Tomenson-Alexander, mais je vais obtenir les équations précises qui ont été utilisées.

[Français]

**M. Gaston Clermont (Gatineau):** Monsieur le président, dans ses remarques, le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a dit que les réajustements du pouvoir d'achat seront déterminés par des calculs périodiques pour des périodes de trois ans à la fois, commençant le premier janvier 1979.

Ma question est la suivante: Est-ce que le président du Conseil du Trésor sera en mesure, et le plus tôt possible, d'indiquer la date à ceux qui bénéficient d'indexation car, dans son rapport à la Chambre, il dit que «chaque calcul triennal soit fait au plus tard», non pas le 31 octobre, «au mois d'octobre précédent le début de chaque période»?

Le président du Conseil du Trésor sera-t-il en mesure, le plus tôt possible, de nous indiquer, et cela pour les trois prochaines années, le pourcentage d'indexation dont pourront bénéficier les membres retraités de la Fonction publique et tous les autres groupes qui ont été mentionnés, moi je n'ai pas peur, parce que le député qui prend sa retraite ne peut bénéficier de l'indexation avant l'âge de 60 ans?

[Traduction]

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, lorsque la suppression graduelle de l'indexation des pensions pour les retraités anticipées aura atteint sa phase finale en 1983, tous les employés de la Fonction publique seront sur le même plan. Cela signifie que l'indexation des pensions ne vaudra qu'à partir de 60 ans.

Pour ce qui est de la première partie de la question, et ceci dépend de la décision du Parlement de modifier la loi de base, et si cela devait être le cas, nous pourrions être en mesure de le confirmer en octobre prochain. Il n'y a pas là de calcul actuariel très compliqué. En fait, le coût de la vie est une considération plutôt secondaire par rapport au calcul de la somme que le gouvernement peut consacrer à l'indexation.

Je suis en mesure de dire en gros au député quelle méthode nous comptons appliquer. Les actuaires ont calculé, et ce chiffre a été confirmé par plusieurs, qu'environ 30 p. 100 du montant de base, qui se chiffre à quelque 8.6 millions de dollars et qui augmente au rythme d'à peu près 1.3 million par année, revient à des pensionnés, aux gens qui sont actuellement à la retraite. Ce calcul tient compte de l'intérêt qui a été payé